

ARTISANAT DU BÂTIMENT

# GUIDE D'ACCUEIL DU NOUVEL ARRIVANT





# BIENVENUE DANS NOTRE ENTREPRISE

Nous sommes ravis de vous accueillir parmi nous.  
Ce guide vous accompagnera dans vos premiers pas  
au sein de notre équipe.

Vous êtes en cours de formation  
ou vous venez d'acquérir un diplôme ?  
Vous avez une expérience professionnelle  
ou vous découvrez le bâtiment ?

Vous faites maintenant partie de notre entreprise.  
Notre image dépend de la qualité du travail effectué,  
du respect des délais et de l'attention portée par tous à  
la sécurité.

Ce guide pratique est destiné à vous présenter  
l'entreprise et les consignes de sécurité essentielles  
pour exercer votre travail dans  
de bonnes conditions.

Conservez-le, relisez-le de temps en temps.



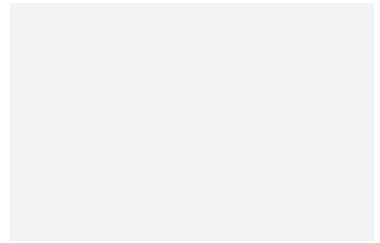
Notez-y toutes les informations  
utiles pour votre travail.

# SOMMAIRE

---

|                                                                                                 |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>MON ENTREPRISE</b>                                                                           | 5  |
| <b>1. CONNAÎTRE SON CADRE DE VIE AU TRAVAIL</b>                                                 | 6  |
| <b>2. S'ORGANISER SUR CHANTIER OU EN ATELIER</b>                                                | 9  |
| Communiquer avec les autres<br>Se déplacer en véhicule<br>Travailler en atelier ou sur chantier |    |
| <b>3. S'INTÉGRER DANS L'ENTREPRISE</b>                                                          | 13 |
| Rester à l'écoute et être volontaire<br>Se former et partager ses connaissances                 |    |
| <b>4. AGIR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL</b>                                                  | 15 |
| Prévenir et se protéger<br>Adopter les bons réflexes                                            |    |
| <b>MON MÉMO</b>                                                                                 | 21 |
| Que faire en cas d'accident ? Les sites à consulter                                             |    |
| <b>MES NOTES</b>                                                                                | 23 |

Logo de  
l'entreprise



## L'ENTREPRISE EN QUELQUES LIGNES :

Date de création .....  
Activité principale .....

## NOS LABELS ET CERTIFICATIONS :

.....

## L'ORGANISATION DE L'ENTREPRISE :

(nombre de salariés, présentation de l'équipe...)

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## NOS VALEURS :

(esprit d'équipe, respect d'autrui...)

.....  
.....  
.....

## RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

(gestion des déchets, label artisan engagé déchets, machines spécifiques, autres)

.....  
.....  
.....

## CONTACTS ENTREPRISE :

Nom du chef d'entreprise .....  
Nom du gestionnaire/administratif .....  
Mail .....  
N° de fixe .....  
N° de portable .....  
Site Internet .....

<< [Retour sommaire](#)

# 1. CONNAÎTRE SON CADRE DE VIE AU TRAVAIL

## VOTRE STATUT EST :

- |                                                 |                                   |
|-------------------------------------------------|-----------------------------------|
| <input type="radio"/> Stagiaire                 | <input type="radio"/> En CDI      |
| <input type="radio"/> Apprenti(e)/ Alternant(e) | <input type="radio"/> Intérimaire |
| <input type="radio"/> En CDD                    | <input type="radio"/> Autre       |

## LES ENGAGEMENTS :

(respect des horaires, politesse, ...)

.....

.....

## LES HORAIRES DE TRAVAIL :

La durée hebdomadaire de travail est fixée à ..... heures.

## LES RÈGLES ET AVANTAGES :

Votre contrat de travail fait de vous un(e) salarié(e) de l'entreprise et précise votre qualification. Outre les clauses spécifiques à ce contrat, vous avez des obligations et bénéficiez d'avantages prévus par la loi et la convention collective du bâtiment applicable dans votre entreprise. Dans le bâtiment, il existe plusieurs conventions collectives, pour connaître la vôtre, il suffit de vous référer à votre contrat de travail ou votre bulletin de salaire. Le fonctionnement et les règles de conduite de l'entreprise sont précisés dans le règlement intérieur ou la note de service de l'entreprise. Ce document est disponible et consultable dans l'entreprise.



**Vous êtes en contrat d'apprentissage ou en contrat de professionnalisation, un maître apprentissage ou un tuteur a été identifié pour vous accompagner au sein de l'entreprise pendant toute la durée de votre contrat.**

Il s'agit de : ..... Fonction : .....

Coordonnées : .....

### **Le maître d'apprentissage ou tuteur a pour mission de :**

- Vous transmettre les savoirs professionnels en lien avec la certification visée.
- Faire le lien avec le centre de formation et suivre votre évolution en formation.

Il est à disposition pour toute question relative au fonctionnement de l'entreprise et vous accompagne sur les bonnes pratiques de travail, les règles de sécurité et répondra à vos interrogations ou problèmes rencontrés.

## AUTRES ÉLÉMENTS :

.....

.....

[<< Retour sommaire](#)

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR MON ENTREPRISE :**

(organigramme, photo, capture d'écran...)

## MES DEVOIRS

En contrepartie de mon salaire et des avantages associés, je dois :

- **Effectuer mon travail** dans les règles de l'art.
- **Respecter les consignes** données par le chef d'entreprise.
- **Respecter les règles** de sécurité dans l'entreprise, sur chantiers et sur la route.
- **Ne pas être absent** sans motif valable.
- **Adopter une attitude positive** dans les relations avec les collègues et les clients.

## MES DROITS

En contrepartie de mon travail, je bénéficie :

- **D'un salaire** fixé en fonction du poste que j'occupe dans l'entreprise et de ma catégorie professionnelle.
- **De congés payés** qui constituent une période de repos rémunérée fixée à 2,5 jours par mois travaillé.
- **D'une protection sociale** qui permet d'avoir accès aux soins, de disposer de ressources en cas de maladie, de chômage, ...
- **D'une retraite** à compter de l'âge défini par la loi et des cotisations versées.

### AGIR POUR PRÉVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES (ALCOOLS, DROGUES, MÉDICAMENTS)

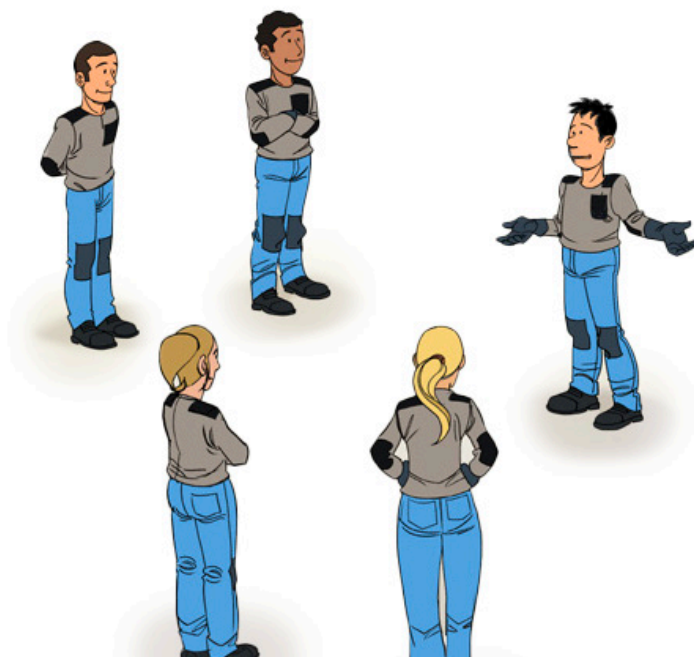
- **La consommation d'alcool, de drogue ou de médicaments psychotropes** sur le lieu de travail peut vous mettre en danger (diminution de la concentration, perte de réflexes, troubles de la vision...) mais aussi vos collègues et entraîner des accidents graves.
- **Respectez les consignes et règles de sécurité** figurant dans le règlement intérieur ou la note de service de l'entreprise.
- **Alertez votre responsable** si vous constatez qu'un de vos collègues est sous emprise d'alcool ou de drogue.



## 2. S'ORGANISER SUR CHANTIER OU EN ATELIER

### COMMUNIQUER avec les autres

Vous allez certainement être amené(e) à vous déplacer dans différents lieux : votre entreprise, sur chantiers et chez les clients. Pour que tout se passe bien dans l'entreprise, les informations doivent circuler entre le chef d'entreprise, les salariés, les clients et tous les autres interlocuteurs dans le cadre de votre activité.



**En tant qu'apprenti(e), vous êtes un(e) salarié(e) comme les autres de l'entreprise.**

Votre interlocuteur privilégié reste le maître d'apprentissage. La bonne image de l'entreprise, la qualité du service, c'est la satisfaction du client et des futurs chantiers en perspective.

## DANS l'ENTREPRISE

### Avec le chef d'entreprise ou le gestionnaire

- **Je demande une information**, un conseil sur un produit par exemple que je ne connais pas.
- **Je signale toujours un problème**, un accident ou changement de programme sur chantier/ atelier.
- **Je rends compte** de l'avancée des travaux.

### Avec les collègues

- **Je signale** s'il manque quelque chose : matériel, fournitures à prendre pour le chantier du lendemain...
- **Je n'hésite pas à poser une question** à mon collègue si je ne comprends pas les consignes de travail.
- **Je fais le point le soir** avant de quitter le chantier.



## Avec d'autres interlocuteurs

### Avec les salariés des autres corps de métiers

- **Je n'utilise pas** un matériel qui n'appartient pas à mon entreprise.
- **Je transmets les informations** nécessaires à la bonne poursuite du chantier.

### Avec le client, si je suis en relation directe

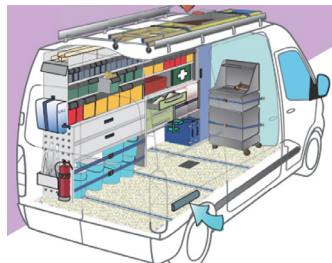
- **Je me présente.**
- **Je parle** toujours de mon entreprise et de mes collègues en termes positifs.
- **J'informe** le client sur mon travail et la façon dont j'ai procédé.
- **Je lui signale** un retard éventuel.
- **Je l'écoute** et passe un message à mon responsable si besoin d'informations.

# se déplacer en véhicule

Lors de vos trajets domicile-travail et durant le temps de travail, respectez le code de la route (téléphone au volant, limitations de vitesse...) et anticipez vos temps de trajet pour éviter les retards.

## J'utilise le véhicule de l'entreprise

- **Je m'assure** de disposer de mon permis de conduire et des papiers du véhicule.
- **Je m'assure** que tout le chargement est bien arrimé.
- **En cas de chargement sur la galerie**, je m'assure que les règles de sécurité sont respectées (pas de dépassement à l'avant et sur les côtés et maximum 3 mètres à l'arrière avec une signalétique).
- **Je ne surcharge pas** le véhicule.
- **J'effectue un contrôle** visuel du véhicule (pneus, fonctionnement des feux...).
- **Je garde** le véhicule propre.



## Pensez-y !

Je m'engage à avertir mon responsable de toute modification portant sur la validité de mon permis de conduire (suspension, retrait...).

En cas de freinage d'urgence à 50 km/h, les objets non arrimés sont projetés vers l'avant du véhicule, leur poids est multiplié par 40 : une caisse à outils de 25 kg pèse alors une tonne !

# Travailler en atelier ou sur chantier

Bien préparer sa journée de travail permet notamment de :

- **Diminuer** considérablement le risque d'accident ;
- **Rentabiliser** son temps en évitant des allers-retours et des manutentions inutiles ;
- **Diminuer** son stress.

## Je travaille en atelier

- **Je prépare** ma zone de travail.
- **Je fais le point** sur ce qu'il y a à faire.
- **Je me protège** en utilisant correctement les protections collectives et/ou individuelles (protection auditive, chaussures de sécurité ...).
- **Je n'encombre pas** les zones de circulation, les zones où se situent les extincteurs, les sorties de secours.
- **Je garde** un poste de travail propre et rangé.



[<< Retour sommaire](#)

## JE TRAVAILLE SUR CHANTIER

### Avant de partir sur le chantier

- **Je prépare** mes équipements de travail (outils, matériels et matériaux) nécessaires et mes équipements de protection individuelle (EPI).
- **Je vérifie** leur bon état de fonctionnement.
- **Je m'assure** d'avoir l'adresse du chantier et le contact du client, si besoin.

### En arrivant sur le chantier

- **Je me présente** au client et/ou aux autres corps de métiers.
- **Je respecte** la signalisation et le balisage sur chantier.
- **Je prépare** ma zone de travail.
- **Je fais le point** sur ce qu'il y a à faire.
- **Je fais attention** à mon environnement de travail, notamment si je travaille en zone occupée (protection du sol, des meubles...).

## Pensez-y !

Vous représentez l'image de l'entreprise : un camion et un chantier bien rangés, une bonne interaction avec le client sont autant d'éléments à ne pas négliger.

### Pendant le chantier

- **Je me protège** en utilisant correctement les protections collectives et/ou individuelles (protection auditive, chaussures de sécurité...).
- **Je signale** les dangers potentiels liés à mon intervention (trous, balisage...).
- **Je fais attention** au volume sonore de mes conversations ou de ma musique.

### À la fin du chantier

- **Je vérifie** les travaux réalisés.
- **Je laisse** un chantier propre.
- **Je garde** un poste de travail propre et rangé.
- **J'informe** le client de l'état d'avancée des travaux.



Je respecte l'environnement, je ne jette pas mes déchets n'importe où et je trie mes déchets.

# 3. S'INTÉGRER DANS L'ENTREPRISE

## RESTER à l'écoute et ÊTRE VOLONTAIRE

**Tou(te)s les salarié(e)s apportent des compétences différentes et complémentaires dans le travail.**

Pour bien s'intégrer :

- **J'observe**, je suis curieux, je pose des questions sur le travail et l'organisation de l'entreprise.
- **J'ose demander** lorsque je ne suis pas sûr.

**Je peux aussi solliciter mon responsable** pour faire le point sur un besoin précis : le fonctionnement du chantier, la relation avec l'équipe, le planning, mes protections de sécurité, ...

## SE FORMER ET PARTAGER SES CONNAISSANCES

**Les techniques, les réglementations et les matériaux changent rapidement dans le bâtiment. Faire son métier, c'est aussi se tenir au courant de toutes les évolutions.**

Je peux consulter par exemple les calepins de chantier, les Documents techniques unifiés (DTU), les mémos sécurité d'IRIS-ST.

Demandez ces documents à votre responsable.





### Pour être efficace dans mon travail, je dois connaître certaines notions :

- **Je reconnais** les pictogrammes et les panneaux et je comprends leur signification.
- **Je lis et comprends** une consigne de sécurité.
- **Je lis un descriptif technique**, un mode d'emploi, un plan.
- **Je comprends et j'utilise** les unités de mesures (mètres, litres, grammes).
- **Je calcule des surfaces**, des volumes, des proportions, des pourcentages.

**Je ne sais pas**, j'en parle à mon responsable, maître d'apprentissage ou tuteur pour apprendre et progresser dans mon travail.

**Je peux faire connaître** mes besoins et demander à suivre des formations.  
Mon responsable me présentera alors les différents dispositifs de formation existants.

**Je m'investis davantage, je partage mes idées et pratiques** sur les matériaux et équipements utilisés, les prochains chantiers...  
J'en parle avec mon responsable ou mon maître d'apprentissage/ tuteur.

# 4 AGIR EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

## PRÉVENIR ET SE PROTÉGER

Vous êtes acteur(trice) de votre santé et de votre sécurité. Les consignes de sécurité ont été mises en place pour préserver votre santé ainsi que celle de vos collègues et des tiers. Respectez-les strictement : leur non-respect peut faire l'objet de sanctions.

### LES VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

Portez les vêtements de travail et les EPI fournis par l'entreprise.

- **Je prends soin** des EPI, je les maintiens en bon état et j'effectue un contrôle visuel régulier.
- **Si je constate** un défaut, une usure, j'en parle à mon responsable ou mon maître d'apprentissage/tuteur.

#### Liste des principaux E.P.I.



Casque



Harnais



Chaussures et bottes



Masque



Casque antibruit



Bouchons auditifs



Lunettes



Gants



Genouillères



#### Consultez le mémo Apprenti(e)s et prévention de l'IRIS-ST

Vous êtes un(e) apprenti(e) mineur(e), des consignes spécifiques peuvent encadrer les pratiques sur chantier.

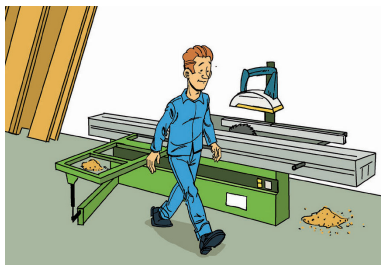
Demandez à votre maître d'apprentissage ou responsable.

# ADOPTER LES BONS RÉFLEXES

## LES TRÉBUCHEMENTS ET GLISSADES

Pour votre sécurité et pour gagner en efficacité, **gardez un chantier et/ou un atelier propre et rangé.**

- **J'organise** les zones de stockage de matériaux/matériels.
- **Je libère** les zones de passages.
- **Je porte** des chaussures de sécurité.
- **Je range** à chaque fin de journée.



## LES MANUTENTIONS ET LES POSTURES

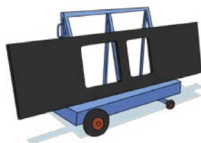
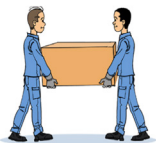
Les manutentions manuelles, le port de charges lourdes et le travail dans certaines postures, peuvent-être à l'origine de douleurs musculaires, lumbagos voire des troubles musculo-squelettiques (TMS).

**Préservez votre santé en adoptant les bons gestes et les bonnes postures.**

- **J'organise** mon chantier.
- **Je détermine** les équipements de travail nécessaires.
- **J'utilise** les aides à la manutention.
- **Je travaille** autant que possible à hauteur d'homme (ex. : utilisation d'établis).
- **Je porte** des équipements de protection individuelle (ex. : genouillères).



Pour en savoir plus, consulter le mémo IRIS-ST « contraintes physiques » spécifique à votre métier



[« Retour sommaire »](#)



## Le Travail en hauteur

**Le risque de chute existe quelle que soit la hauteur à laquelle vous travaillez**, dès qu'un dénivelé est observable (ex. : travail à proximité d'une tranchée, travail depuis une toiture...).

- **Je privilégie** l'utilisation d'équipement de protection collectif (échafaudage, filet de sécurité, plateforme élévatrice mobile de personne (PEMP)...).
- **Je porte**, si nécessaire, les équipements de protection individuelle adaptés à l'activité (ex. : casque avec jugulaire, harnais).
- **Je suis formé** à l'utilisation des équipements (ex. : échafaudage, PEMP, harnais).
- **Je choisis** un équipement adapté à la tâche à effectuer.
- **Je m'assure** du bon état et de la conformité du matériel.

### Rappel

Les échelles et les escabeaux ne sont pas des postes de travail mais des moyens d'accès au poste de travail !

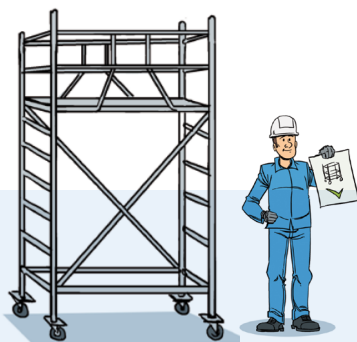


### Les échafaudages

Que vous utilisiez un échafaudage roulant, fixe ou suspendu, des règles de bases doivent être respectées.

- **J'utilise** du matériel conforme et en bon état.
- **Je respecte** les prescriptions de montage.
- **Je porte** les EPI adaptés (casque avec jugulaire, chaussures de sécurité, gants).
- **Je referme** les trappes après chaque passage.
- **Je ne surcharge pas** les planchers d'échafaudage.
- **Je garde** un échafaudage propre et rangé.

**En fonction de votre poste**, formez-vous au montage, démontage, utilisation et vérification de l'échafaudage.



## Le bruit

Certaines activités, machines et outils peuvent générer du bruit, **adoptez les bons réflexes.**

- **Je porte** et j'entretiens mes protections auditives contre le bruit (PICB) dès lors que je suis dans une zone de travail bruyante.
- Dès que possible, **je m'éloigne** de la zone bruyante ou j'éloigne les sources de bruit du poste de travail (ex. : compresseur).
- **J'entretiens** le matériel.
- **J'éteins** les machines qui ne servent plus.

### Pensez-y !

À partir de 80dB, le port de protection auditive est fortement recommandé et à partir de 85dB, il est obligatoire.

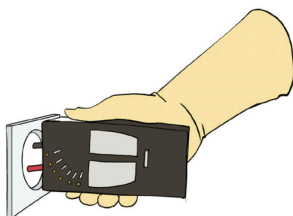
Les bouchons :



## L'électricité

**Le risque électrique concerne tous les métiers du bâtiment.** Il peut s'agir de travaux au voisinage ou sur des installations électriques, d'utilisation d'équipements électriques.

- **Je me forme** et je dispose du bon niveau d'habilitation.
- **J'utilise**, le cas échéant, les bons équipements de protection.
- **J'analyse** mon environnement de travail pour vérifier si je travaille en présence d'une ligne électrique.



## LES PRODUITS CHIMIQUES

Pour éviter tout accident, respectez quelques règles simples.

- **Je lis** et je respecte les indications sur les étiquettes des produits.
- **Je manipule** avec précaution les produits et je porte les EPI adaptés.
- **Si je transvase** le produit, je n'utilise pas de contenant alimentaire et j'étiquette le produit.
- **Je ne jette pas** le produit n'importe où.



### Étiquetages des produits dangereux



Ça explose



Ça flambe



Ça fait flamber



Ça explose



Ça tue



Ça pique



Ça tue



Ça pollue

## LES POUSSIÈRES ET l'AMIANTE

L'inhalation de poussières de bois, de ciment, de plâtre, de fibres d'amiante, de fibres de certains isolants... est indolore mais pas sans danger pour votre santé ! Certaines peuvent être responsables de maladies respiratoires qui peuvent se déclarer plusieurs années après l'exposition. **Adoptez de bonnes pratiques de travail.**

- **Je porte** les EPI adaptés à l'activité et aux types de poussières.
- **Je limite** l'empoussièrement (ex. : travail à l'humide).
- **J'aspire** les poussières à la source.
- **J'aère** la zone de travail.
- **J'utilise** un aspirateur, j'évite de balayer car cela remet les poussières en suspension.

### Focus amiante

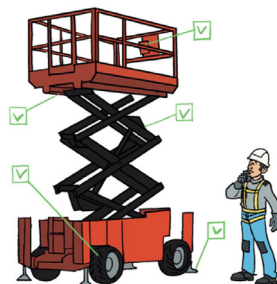
Je suis les formations obligatoires spécifiques pour l'amiante et je porte les EPI adaptés au travail en présence d'amiante.



## LES ENGINS

Il est indispensable de respecter certaines règles de sécurité dès lors que vous conduisez et manipulez des engins de chantiers et de levage. **La conduite d'engins est strictement réservée aux travailleurs formés.**

- **J'utilise** du matériel conforme, en bon état et adapté à la tâche à réaliser.
- **Je réalise** un contrôle visuel de l'engin avant sa mise en route.
- **Je prends** toujours 3 points d'appuis pour monter et descendre d'un engin.
- **Je suis attentif** aux dangers de la zone d'évolution.



# MON MÉMO

## QUE FAIRE EN CAS D'ACCIDENT ?



### PROTÉGER

#### ÉTABLIR UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ

pour éviter qu'un nouvel accident ne se produise  
et sans se mettre en danger

**ARRÊTER LA CIRCULATION**, couper l'électricité...



### ALERTER

Malaise, accident de la route, incendie, personne blessée :

**15, 18 OU 112 (OU 114 PAR SMS)**



### PARLER

#### IDENTIFIEZ-VOUS

(nom, prénom, adresse et téléphone).

#### PRÉCISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT

(chute, asphyxie, éboulement...)

#### SIGNALEZ LE NOMBRE DE BLESSÉS ET LEUR ÉTAT

#### FIXEZ UN POINT DE RENDEZ-VOUS

#### NE RACCROCHEZ PAS LE PREMIER

(restez en contact avec les secours).



### APPELER VOTRE RESPONSABLE !

## LES SITES À CONSULTER

### **CAPEB**

(Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment)

[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)

### **IRIS- ST**

(L'Institut de recherche et d'innovation sur la santé et la sécurité au travail)

[www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)

### **OPPBTP**

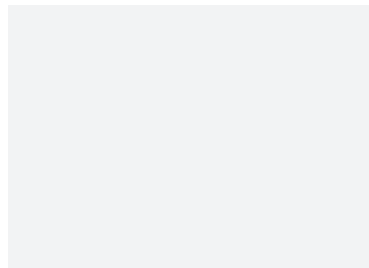
(Organisme professionnel de prévention du bâtiment et travaux publics)

[www.oppbtp.com](http://www.oppbtp.com)



Édition 2025

Ce guide d'accueil  
est remis par  
l'entreprise :



Conception & réalisation : **ComIPACT**



Confédération de l'Artisanat  
et des Petites Entreprises du Bâtiment  
2, rue Béranger - 75003 Paris  
Tél. : 01 53 60 50 00  
Mail : [capeb@capeb.fr](mailto:capeb@capeb.fr)  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr) / [www.artisans-du-batiment-by-capeb.com](http://www.artisans-du-batiment-by-capeb.com)



INSTITUT DE RECHERCHE ET D'INNOVATION  
SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

2 bis rue Béranger - 75003 Paris  
[www.iris-st.org](http://www.iris-st.org)